

MINISTÈRE DE LA RÉGION WALLONNE  
Conférence Permanente du Développement Territorial

---

**RAPPORT FINAL  
DE LA SUBVENTION 2004-2005  
Septembre 2005**

**RESUME**

**THÈME 4  
Gestion territoriale de l'environnement**

---

Université Libre de  
Bruxelles

GUIDE

Université  
de Liège  
LEPUR  
(Ulg-FUSAGx)

*Pilote*

GUIDE : M-F. GODART

*Chefs de service*

GUIDE : C. BILLEN, M-F. GODART

LEPUR-FUSAGx : C. FELTZ

*Chargés de recherche*

GUIDE : L. BELLEFONTAINE, N. FEREMANS, C. NEURAY, S. QUERAT avec la collaboration de M. DECREMPS

LEPUR-ULg : O. GUILLITTE, E. MELIN, C. VAN DER KAA

LEPUR-FUSAGx : C. DELAUNOY, A. DOGUET, E. DROEVEN, M. KUMMERT

## TABLE DES MATIERES

<b>VOLET I : PATRIMOINE PAYSAGER .....</b>	<b>1</b>
<b>VOLET II : IMPLICATION DES GESTIONNAIRES TRADITIONNELS DE L'ESPACE RURAL ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET PAYSAGERS .....</b>	<b>3</b>
1. GESTION DANS LE CADRE DE NATURA 2000 : ÉTUDE DE CAS (SITE D'OBIGIES) .....	3
1.1 <i>Rappel des objectifs</i> .....	3
1.2 <i>Méthode de travail</i> .....	3
1.3 <i>Résultats</i> .....	3
1.3.1 <i>Contexte</i> .....	3
1.3.2 <i>Objectifs de l'étude de cas</i> .....	4
1.3.3 <i>État de la réflexion sur le projet</i> .....	4
1.4 <i>Conclusions</i> .....	5
2. BILAN ET ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES .....	6
2.1 <i>Objectif</i> .....	6
2.2 <i>Méthode</i> .....	6
2.3 <i>Principaux résultats</i> .....	6
<b>VOLET III : OUTILS METHODOLOGIQUES D'AIDE ET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>9</b>
1. OBJECTIF .....	9
2. MÉTHODE DE TRAVAIL .....	9
3. PRINCIPAUX RÉSULTATS .....	10
3.1 <i>Résultats de l'approche « Grille croisée »</i> .....	10
3.2 <i>Résultats de l'approche « Organigramme »</i> .....	11
3.3 <i>Résultats de l'approche « Sensibilisation »</i> .....	12
4. BILAN ET PERSPECTIVES .....	12
<b>VOLET IV : ETABLISSEMENT D'UN CADRE REFERENTIEL SPATIAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE .....</b>	<b>13</b>
1. RAPPEL DES OBJECTIFS .....	13
2. MÉTHODE DE TRAVAIL .....	13
2.1 <i>Aspects conceptuels</i> .....	13
2.2 <i>Aspects cartographiques</i> .....	13
3. PRINCIPAUX RÉSULTATS .....	14
3.1 <i>Aspects conceptuels</i> .....	14
3.2 <i>Aspects méthodologiques et techniques</i> .....	14
4. PERSPECTIVES .....	16

## VOLET I : PATRIMOINE PAYSAGER

### Pour une approche globale de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en région wallonne

À plusieurs reprises ces dernières années, le Gouvernement wallon a marqué son attention pour les paysages, que ce soit à travers l'élaboration du Schéma de développement de l'espace régional et l'adoption des Contrats d'Avenir pour la Wallonie ou par la ratification de la Convention européenne du paysage qui fut, pour lui, l'occasion d'affirmer sa volonté de mieux prendre en compte le paysage dans les politiques territoriales.

Aussi, les contributions de la Conférence permanente du Développement territorial (CPDT) en matière de paysage se placent-elles directement dans la perspective de la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, dans le droit et les pratiques de gestion territoriale de l'environnement en Wallonie.

Un organigramme a été établi, figurant l'ensemble des étapes (identification, analyse des caractéristiques, appréciation de la valeur, analyse des dynamiques et des pressions, qualification des paysages) qui doivent soutenir la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage en région wallonne et permettre *in fine* l'adoption de mesures de protection, de gestion et d'aménagement des paysages ainsi que le suivi de leurs transformations.

Dans la lignée de la Convention, différentes actions ont été menées au sein de la cellule paysage de la CPDT pour communiquer et diffuser l'information engrangée.

Ainsi, dans la foulée des résultats obtenus lors de la subvention 2001-2002, l'équipe a affiné et clôturé l'identification des **territoires paysagers de Wallonie**. Elle a fait l'objet d'une publication dans la collection « *Études et documents* ».

Toujours en s'appuyant partiellement sur les résultats acquis lors de la subvention précédente, un **guide de sensibilisation** au paysage a vu le jour dans la collection « *Plaquettes de la CPDT* ». Il s'articule autour de trois thématiques : percevoir et connaître le paysage ; les acteurs du paysage ; les outils du paysage.

Par sa présence à des colloques et des réunions, l'équipe paysage de la CPDT a également participé aux efforts entrepris par la Région wallonne en matière d'information et de sensibilisation du public, des représentants élus et des associations, quant à la valeur des paysages présents et à venir, à leur rôle et à leur transformation.

Durant la subvention 2002-2005, l'équipe de recherche a travaillé sur la problématique des paysages patrimoniaux. La stratégie adoptée a consisté à reconnaître la diversité des regards qui entoure la notion de paysage et à élaborer non pas une méthode unique d'appréciation de la valeur des paysages mais une méthode plurielle.

Deux démarches d'inventaire des paysages potentiellement patrimoniaux de Wallonie ont été construites :

- La première démarche privilégie l'histoire documentée des paysages et la lecture des marques laissées par la succession des différents modes d'occupation et d'aménagement de l'espace. On parle ici des **paysages dont la valeur est liée à une fonction de témoin**. Il s'agit d'identifier les « morphologies paysagères signifiantes » (porteuses de sens) et de

les expliquer. Ces morphologies paysagères ne relèvent ni de l'esthétique ni de l'attachement identitaire, mais plutôt du « document ». Ce sont des traces, des témoins des sociétés passées et actuelles et de leurs activités. Elles sont l'expression d'une organisation du territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production... La valeur de témoin de ces paysages peut aussi être liée à leur typicité.

- La seconde démarche d'identification dite des **paysages liés à la représentation** consiste en un repérage des paysages qui se sont progressivement imposés comme regard culturel dominant au départ d'une élaboration et d'une diffusion par le milieu artistique et par le tourisme. Pour ce faire, trois médias ont été retenus : la peinture, la photographie d'art et les guides de voyage.

La **recherche sur les paysages témoins** a conduit, dans un premier temps, à l'élaboration d'une méthode de caractérisation objective des morphologies paysagères au sein des territoires paysagers. Articulée autour de descriptions thématiques basées notamment sur une analyse bibliographique ciblée, l'interprétation et la comparaison de cartes topographiques actuelles et anciennes mais surtout sur un important travail d'observation de terrain, cette méthode aboutit *in fine* à la différenciation au sein de chaque territoire paysager d'un certain nombre d'aires paysagères, reflet de la diversité de paysages wallons.

Dans un second temps, cette recherche a permis de mettre au point une méthode d'appréciation de la valeur de témoin des paysages. Son application à un échantillon diversifié de territoires paysagers en Wallonie (essentiellement ruraux et industriels) a conduit à proposer et à délimiter plusieurs *périmètres paysagers témoins* potentiellement patrimoniaux.

La **recherche sur les paysages liés à la représentation** a conduit à l'élaboration d'une méthode d'inventaire, d'analyse et d'interprétation dont l'application sur la totalité du territoire wallon a permis de distinguer quels paysages - qui ont particulièrement été représentés au travers de la peinture, de la photographie et des guides touristiques - sont susceptibles d'être devenus des référents collectifs.

Une liste, non exhaustive, des principaux motifs paysagers rencontrés dans les trois médias a pu être élaborée, de même qu'ont pu être identifiées les grandes caractéristiques communes - les grands types - des paysages liés à la représentation en Wallonie (paysages de vallées encaissées, paysages industriels, paysages urbains,...)

A l'échelle locale, l'analyse plus fine des résultats et leur confrontation à la réalité du terrain a permis de fournir un zonage plus précis des paysages mis en évidence et de délimiter, le cas échéant (après vérification de la persistance des motifs paysagers représentés et des éléments qui ont justifié leur représentation, vérification de l'accessibilité et de la persistance des points de vue,...) des *périmètres paysagers* et des *points* ou *lignes de vue liés à la représentation*.

Un **premier essai d'intégration** de ces deux démarches d'inventaire (paysages témoins, paysages liés à la représentation) a été réalisé par comparaison et croisement. La rencontre de leurs résultats sur un même territoire montre tout particulièrement l'existence de paysages d'enjeu patrimonial dont l'intérêt et les valeurs tiennent tant à leur histoire géologique et humaine qu'à leur perception comme référent visuel.

Enfin, une première réflexion sur la création d'un **observatoire du paysage** en Wallonie a été menée dans la perspective du suivi des transformations des paysages préconisé par la Convention européenne du paysage.

## **VOLET II : IMPLICATION DES GESTIONNAIRES TRADITIONNELS DE L'ESPACE RURAL ET GESTION DES MILIEUX NATURELS ET PAYSAGERS**

### **1. GESTION DANS LE CADRE DE NATURA 2000 : ÉTUDE DE CAS (SITE D'OBIGIES)**

#### **1.1 RAPPEL DES OBJECTIFS**

La présente thématique de travail cherche à mieux connaître les acteurs impliqués dans la gestion des espaces ruraux qui présentent un intérêt naturel ou paysager. Un bilan des méthodes et techniques les plus souvent utilisées dans ce cadre devait également être réalisé. A terme, l'objectif est de déterminer comment de nouveaux acteurs pourront être impliqués dans des activités similaires mais dans d'autres sites, y compris les sites Natura 2000.

Dans ce cadre, les derniers mois de la subvention ont été consacrés à une étude de cas portant sur les problèmes liés à la préparation d'un plan de gestion de site Natura 2000 et à la finalisation de l'analyse des politiques sectorielles.

#### **1.2 MÉTHODE DE TRAVAIL**

Pour la subvention 2004-2005, le travail a été centré sur :

- La rédaction de deux articles de vulgarisation destinés à être publiés dans « Silva belgica », l'un portant sur les conclusions de la publication « Gestion de l'espace rural, nature et paysages en Wallonie », Études et Documents n°5 de la CPDT (sous un angle adapté aux forestiers) et l'autre présentant les principaux résultats de l'enquête réalisée auprès des forestiers privés. Ces deux articles sont en bonne voie de finalisation.
- L'étude d'un site Natura 2000 (site BE32002 de Obigies, vallée de l'Escaut en aval de Tournai) présentant des problèmes particulièrement complexes de convergence entre les objectifs de conservation de la nature et la situation agricole du site. L'analyse de la situation et la recherche de solutions adaptées devraient permettre d'enrichir la réflexion relative à la mise en œuvre de l'ensemble des sites Natura 2000.
- La finalisation (provisoire) du travail sur le bilan et l'analyse des politiques sectorielles.

#### **1.3 RÉSULTATS**

*Remarque :*

*Les résultats présentés ci-après, sont incomplets pour l'étude de cas. En effet, la chercheuse en charge de cette partie a connu d'importants problèmes de santé et un remplacement efficace n'était pas envisageable en raison du temps nécessaire à une bonne insertion dans la problématique et du fractionnement de ses absences*

##### **1.3.1 Contexte**

« Les critères scientifiques qui justifient la désignation du site comme Natura 2000 sont la présence d'habitats naturels, des espèces et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, ainsi qu'à leur état de conservation. »

Toutefois, l'intérêt de la section la plus au nord du site (partie B) réside principalement dans un épisode d'inondation dont il n'a pas été tenu compte dans ce projet d'arrêté.

### **1.3.2 Objectifs de l'étude de cas**

L'étude de cas réalisée porte sur l'évaluation de l'opportunité de tenir compte ou non de l'épisode d'inondation observé en 2002 dans la définition des objectifs de gestion de ce site Natura 2000. L'objectif est donc d'évaluer les impacts biologiques, économiques et sociaux, ainsi que les potentialités techniques d'une telle prise en compte.

Pour atteindre cet objectif, il a fallu

- prendre connaissance du site, à travers des visites de terrain, des rencontres d'acteurs locaux et la consultation d'une bibliographie technique et historique ;
- préciser les objectifs de l'étude, l'intérêt biologique et le contexte agricole du site tel qu'il est connu actuellement (rencontres, visites de terrain, recherche de données, cartographie) ;
- envisager l'opportunité d'utiliser le remembrement dans le cas particulier de ce site Natura 2000 (rencontres et bibliographie) ;
- aborder la question des acteurs locaux (agriculteurs, wateringue) à travers des témoins indirects.

### **1.3.3 État de la réflexion sur le projet**

Au stade actuel de la réflexion, une partie des terres devraient être inondées l'hiver jusque tard dans le printemps (mai ou juin), rendant l'exploitation agricole très délicate, voire impossible. Des solutions de rachat ou de dédommagement doivent donc être envisagées pour les zones concernées. Les terres se trouvant autour de la zone à inonder pourraient accueillir des prairies temporaires (avril à août) et resteraient en Natura. L'application de mesures agri-environnementales serait dans ce cas tout à fait appropriée.

#### **1.3.3.1 Rencontres préliminaires**

Diverses rencontres ont eu lieu avec des acteurs indirects (responsables de la gestion des eaux à divers niveaux, responsables d'organisations de protection de la nature, fonctionnaires DGRNE, ...). De ces rencontres, il est apparu nécessaire de poursuivre les contacts avec les spécialistes de la gestion locale des eaux (Wateringue et gestionnaire DGRNE).

En outre, les implications de l'ébauche de projet sur les exploitations agricoles présentes dans la zone concernée ont été estimées. Ces implications devront être prises en compte et trouver une solution satisfaisante dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.

#### **1.3.3.2 Enquête auprès d'acteurs locaux**

Après avoir étudié le terrain, y compris son histoire, ainsi que les politiques et réglementations en jeu, de nombreux acteurs indirectement liés à la zone étudiée ont été contactés et rencontrés. Ces rencontres ont permis de mieux maîtriser l'ampleur des problèmes liés à la gestion future du site.

Pour progresser dans la réflexion, il s'est alors avéré nécessaire d'approcher des acteurs plus directement impliqués, au moins dans la gestion du site. Un contact direct avec les agriculteurs concernés n'étant, à notre avis, pas envisageable avant de disposer d'un dossier solide et très bien argumenté (surface précise à inonder, apport technique de la Wateringue, mécanismes compensatoires réalistes, ...).

L'enquête a donc concerné une petite dizaine de personnes<sup>1</sup>, en suivant une méthodologie appelée IDPA (pour Identification, Diagnostic, Prospective et Action) mise au point par l'équipe du professeur Ollagnon (université de Paris-Grignan) et utilisant une grille stratégique d'expertise micromacroscopique. Cette enquête a été menée par M. Décremps, étudiant à l'INA de Paris-Grignan et stagiaire auprès de l'IGEAT.

De cette enquête, il est résulté que du point de vue des acteurs interrogés : malgré ses questions et incompréhensions, la consultation préalable des acteurs locaux a été très bien perçue par ces derniers. Certains ont même évoqué, d'un point de vue social, l'aspect positif du projet qui, à travers des implications volontaires et concertées, pourrait améliorer l'image du monde agricole vis-à-vis du reste de la société. Pour ce faire, il serait nécessaire de réaliser une avancée commune dans le projet, avec l'objectif de satisfaire l'ensemble des parties.

Du point de vue du CRNFB : l'élément essentiel à retenir de cette enquête est la volonté de participation et de dialogue exprimée par les acteurs enquêtés. Cela laisse présager d'une solution consensuelle, ce qui permettrait d'espérer une bonne gestion du site.

Par contre, il est clair que de nombreux points restent à éclaircir avant que le type de gestion envisagée puisse prendre la forme d'un avant-projet.

Certains de ces points font déjà l'objet de précisions. C'est ainsi que l'inondation de la zone ne doit certainement pas être assimilée à ce qui a été observé en 2002-2003.

Dans tous les cas, des études hydrauliques et topographiques exhaustives doivent être menées afin de savoir dans quelle mesure il est possible de contrôler les surfaces et les niveaux d'inondation.

## 1.4 CONCLUSIONS

Divers événements, indépendants de la volonté de l'équipe, ont altéré le cours de la recherche et ont empêché son aboutissement.

Néanmoins, l'intérêt d'une démarche de consultation, suivant une phase préalable de précisions des objectifs d'un plan de gestion et une bonne prise de connaissance du contexte local semble clairement ressortir du travail réalisé jusqu'à ce jour.

La démarche devra idéalement être poursuivie sur le site étudié. Une tentative de généralisation à d'autres cas conflictuels serait bienvenue dans l'optique de la préparation de l'ensemble des arrêtés de désignation et des plans de gestion qui doivent les accompagner.

---

1 Il s'agit du président de la wateringue de Kain-Pottes, du président de l'AWW; de l'échevin de l'Agriculture et des Travaux de Celles, d'un responsable syndical, agriculteur et membre de la Wateringue, ainsi que de divers responsables et fonctionnaires liés à la gestion de l'eau

## 2. BILAN ET ANALYSE DES POLITIQUES SECTORIELLES

### 2.1 OBJECTIF

À partir de la question « comment impliquer plus les gestionnaires traditionnels de l'espace rural dans la gestion des sites naturels ? », nous avons examiné les articulations entre les objectifs européens définis dans le domaine de l'environnement - et plus particulièrement ceux qui concernent la nature et de la biodiversité - et leur mise en œuvre sur le territoire de la région wallonne au travers de divers programmes et instruments financiers.

### 2.2 MÉTHODE

L'essentiel de la recherche a été réalisé à partir des nombreuses sources écrites disponibles, tant au niveau européen qu'au niveau des États et des régions, sur différents sites internet. Les autres sources écrites sont surtout des brochures de sensibilisation ainsi que quelques rapports de projets. Au niveau des projets, les informations sont nettement plus difficiles à réunir et quelques contacts ont donc été établis avec des personnes ressources. La période de récolte des données s'est étalée d'avril 2004 à août 2005. Les résultats concernent donc des observations qui peuvent être décalées d'un an car le temps disponible ne permettait pas à la fois la poursuite des recherches et le suivi des premiers résultats.

### 2.3 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Au cours de notre recherche, il est apparu que pour identifier les actions et projets en cours en Région wallonne, nous nous trouvions face à un dédale de programmes dans lesquels différents fonds interviennent. Certains termes nous sont certes familiers : Feder, Feoga, Interreg, Leader, Life, Objectif, etc. mais bien souvent nous les rattachons difficilement aux grandes lignes des politiques qui les sous-tendent ou aux instruments financiers auxquels ils correspondent. Pour esquisser un cadre cohérent, nous avons donc examiné chaque politique séparément et mis en évidence les principaux axes qui nous concernent pour la période de programmation actuelle 2000-2006, soit celle fixée par l'Agenda 2000 dans la perspective de l'élargissement de l'Europe. Les principaux résultats ont été rapportés successivement en septembre 2004 et mars 2005<sup>2</sup> avant d'être synthétisés dans le présent document.

Nous avons montré que les actions et projets relatifs à notre problématique sont subventionnés dans le cadre de différentes politiques (essentiellement régionale, agricole et environnementale) en fonction d'orientations ou de programmations spécifiques, suivant des procédures particulières gérées par un grand nombre d'intervenants. Pour un observateur extérieur, grande est la complexité des imbrications entre les programmes-cadres, programmations et programmes qui est existante, tant au niveau vertical (de l'Europe à la Région) qu'au niveau horizontal (au sein de la Région). Pourtant, *in fine*, les déclinaisons aboutissent souvent aux mêmes possibilités d'action et les mêmes objectifs semblent pouvoir être poursuivis dans tous ces cadres différents.

---

<sup>2</sup> CPDT – Thème 4 – GUIDE/LEPUR - Rapport final de la subvention 2003-2004, septembre 2004 et Rapport Intermédiaire du Programme 2004-2005, mars 2005

À l'image des programmations, les projets sont aussi généralement déclinés en objectifs, actions, volets,... plus ou moins explicités selon les sources d'informations. La sélection des projets s'est faite en fonction de l'existence présumée d'un lien avec notre objectif de recherche principal. Trente projets ont été retenus dans un premier temps mais il apparaît que certains d'entre eux nous concernent moins directement, comme par exemple ceux qui envisagent surtout le développement de la filière bois. En fonction de leur contenu général au regard de notre objectif, nous avons distingué six grandes catégories de projets qui sont plutôt liés :

- à la sylviculture ou l'arboriculture (7 projets) ;
- aux sols et aux cours d'eau (6 projets) ;
- à des habitats spécifiques comme les pelouses calcaires, roselières (5 projets) ;
- au réseau écologique (3 projets) ;
- à la gestion des paysages (3 projets) ;
- à la valorisation de l'agriculture (6 projets).

Les principaux opérateurs sont souvent des associations sans but lucratif (comités de gestion des parcs naturels, organisations de conservation de la nature, associations professionnelles,...) mais il y a aussi des centres universitaires ou de recherche et l'on observe plusieurs partenariats avec des autorités publiques pour différentes compétences (comme les cours d'eau, la nature et les forêts mais aussi l'emploi) et à différents échelons de pouvoir (division de la Région Wallonne, province, commune). Une particularité du programme Leader + est de fonctionner avec des Groupes d'action locale (GAL) qui doivent être nécessairement des partenariats publics et privés (au moins 50 %) dotés d'une structure juridique propre (asbl). Les modalités d'encadrement, notamment par les différentes directions générales de la Région wallonne (DGRNE, DGA, DGATLP,...) n'ont pas été examinées.

L'échelle des territoires concernés est très variable et il n'y pas nécessairement de concordance entre le territoire globalement élu pour bénéficier du programme selon les critères européens et le territoire d'application. Aux échelles supérieures (comme la Région ou la province) les projets peuvent ainsi être restreints à des placettes d'inventaires ou des zones tests tandis que les projets Life-Nature qui se rapportent nécessairement aux périmètres très limités des zones protégées peuvent regrouper des sites disséminés sur plusieurs communes. Le ciblage sur les parcs naturels mais aussi les zones Natura 2000 est encouragé.

Les moyens financiers et humains mis en œuvre sont considérables et cela aussi bien au niveau européen qu'au niveau régional, puisqu'il s'agit d'actions cofinancées. Cependant, au-delà de la sensibilisation d'un nombre croissants d'acteurs, qui ressort comme un acquis indéniable, la mise en route des projets et l'extension des pratiques à des échelles significatives paraît peiner. Les agriculteurs paraissent fort absents du développement rural et par ailleurs, en dehors de quelques mesures relevant essentiellement de régimes d'aides, nous n'avons pas trouvé de projet qui envisage très concrètement la mise en place et l'application de contrats de gestion, ce qui représente pourtant un des principaux objectifs à atteindre.

Au niveau des programmes et des projets, des actions de mises en réseau et de partage d'expérience sont souvent prévues mais la question se pose de savoir dans quelle mesure elles s'intègrent et se réalisent concrètement sur le territoire wallon, au niveau des différents opérateurs. L'éclatement des sources d'informations (site biodiversité, site Natura 2000, sites des DG, .... ) va dans le même sens. Une certaine centralisation des données et la capitalisation des échecs et des succès, tant au niveau de la connaissance que de l'application pourrait être un objectif important au niveau de la Région.

Une piste qui pourrait être explorée, à laquelle nous espérons que notre travail de mise en cohérence ouvre la voie, est la réalisation d'un outil qui paraît manquer : un guide pratique de tous les financements européens pour l'environnement, restreint au domaine considéré mais à entrées multiples et la création d'une cellule d'appui unique spécialisée qui pourrait expliciter les appels à projets, renseigner, conseiller, orienter,... tous les acteurs concernés par la gestion des zones désignées Natura 2000, que ce soient des associations (professionnelles, de conservation de la nature, de sports en milieu naturel,...) ou des particuliers comme les agriculteurs et les forestiers.

## VOLET III : OUTILS METHODOLOGIQUES D'AIDE ET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1. OBJECTIF

En 2002, la perspective de devoir assurer la gestion au moins conservatoire des sites du réseau Natura 2000 se dessine clairement. La Région wallonne envisage alors d'utiliser les périmètres des zones désignées pour gérer les impacts éventuels des nouveaux projets soumis à permis. Pour faciliter cette gestion, le programme de travail fixé pour le début de la subvention en septembre 2002 prévoit d'établir des guides méthodologiques permettant d'intégrer les obligations liées aux directives Natura 2000 (en particulier, en relation avec l'article 6 de la directive 92/43/CE). Le cahier des charges, approuvé par le CAT du 7/11/02, interprète cet objectif par l'établissement de grilles croisées d'analyse entre les types d'activités et les types d'habitats Natura 2000, afin de « *permettre aux administrations amenées à instruire les demandes et aux autorités compétentes amenées à délivrer les permis de disposer des éléments pertinents pour leurs décisions* ».

Cet objectif s'étant progressivement avéré une mission difficile à remplir avec un niveau d'information suffisant dans les délais impartis, plusieurs propositions alternatives furent envisagées, orientant le travail dans le sens de l'établissement d'un organigramme d'aide à la décision permettant de trier les dossiers de demande (complément d'EAI<sup>3</sup> nécessaire ou pas), tout en autorisant une marge d'interprétation selon les spécificités des cas rencontrés. L'utilisation de cet organigramme serait épaulée par les fiches didactiques et synthétiques relatives aux différents habitats Natura 2000 présents en Région wallonne et aux activités jugées prioritaires en fonction notamment de la fréquence de demandes de permis qu'elles génèrent.

L'organigramme élaboré sur base d'un projet soumis en groupe de travail s'avérant peu approprié à la pratique actuelle des agents de la DNF, l'équipe de recherche a suggéré d'inclure dans son rapport final les données utiles à la production d'une publication de sensibilisation à l'usage des demandeurs (personnes introduisant les demandes de permis) voire des acteurs communaux.

### 2. MÉTHODE DE TRAVAIL

Deux méthodes complémentaires ont été utilisées successivement en vue de faire progresser cette recherche :

- la caractérisation de chaque entrée de la grille recherchée activités/habitats avant de croiser les informations obtenues pour évaluer les impacts potentiels :

= approche « grille croisée »

En s'inspirant d'études déjà réalisées sur ces problèmes, l'objectif était de développer une méthodologie propre visant à identifier, d'une part les types d'activités et leurs effets, et d'autre part les types d'habitats et leurs sensibilités, afin de déterminer les interactions envisageables.

---

<sup>3</sup> EAI : évaluation appropriée des incidences, à ne pas confondre avec EIE (évaluation des incidences sur l'environnement).

Les importantes difficultés méthodologiques rencontrées ont conduit à adopter les stratégies suivantes :

- la réduction du champ d'action en établissant des priorités ;
  - la caractérisation de la sensibilité des habitats ;
  - l'étude des principaux vecteurs de dispersion des pollutions, ce qui ouvrirait la voie à l'approche suivante.
- l'identification théorique de tous les différents types d'impacts potentiels à chaque étape de la réalisation du projet :

= approche « organigramme »

Cette approche consiste à définir, à chaque stade de la réalisation du projet, les différents impacts potentiels que celle-ci entraînerait sur les périmètres désignés, ceci en se basant sur les éléments du projet connus car présents dans la demande de permis. Chacun des stades de réalisation du projet est inclus dans un organigramme d'aide à la décision qui doit permettre d'évaluer de manière systématique quels sont les points sensibles du dossier et dans quelle mesure ils nécessitent ou pas le renvoi du dossier pour un complément d'évaluation appropriée des incidences.

On envisage ainsi successivement les phases de choix de localisation, chantier, activité, ainsi que les risques accidentels. Le caractère réversible ou non des impacts en cours ou en fin d'activité peut également être intégré. Pour chacune de ces étapes, les impacts théoriques peuvent être relevés

En outre, la dernière étape du travail suggérée lors de l'avant-dernier CAT peut être considérée comme une approche complémentaire de synthèse et compilation des informations disponibles dans la perspective d'une publication

= approche « sensibilisation »

L'idée est de rassembler les informations utiles à la production d'un document de sensibilisation à destination des personnes introduisant les demandes de permis, ainsi qu'aux acteurs communaux, sur la manière dont Natura 2000 est pris en charge dans l'instruction des dossiers et sur ce qui est donc attendu dans ces dossiers, notamment en termes d'évaluation appropriée des incidences.

Le suivi du travail et ses réorientations successives ont été assurés par les comités d'accompagnement thématiques mais aussi par plusieurs réunions d'un groupe de travail spécifique et la rencontre de spécialistes, ainsi que par la prise de contact avec la DNF et plus particulièrement plusieurs fonctionnaires techniques (Directions de Marche, Mons et Namur). Toutes les options envisagées ont fait l'objet d'une approbation par le CAT avant d'être lancées.

### **3. PRINCIPAUX RÉSULTATS**

#### **3.1 RÉSULTATS DE L'APPROCHE « GRILLE CROISÉE »**

Les diverses activités ciblées par la recherche ont tout d'abord été listées, puis triées et groupées selon la nature de leurs impacts potentiels sur l'environnement en un nombre réduit de catégories, dans une typologie basée sur celle du code NACE. Les impacts potentiels de chacune des catégories d'activité ont été décrits. Un examen des priorités a montré que les activités les plus concernées étaient les suivantes :

- dépôts et services auxiliaires ;
- production et distribution d'énergie ;
- agriculture et services annexes ;
- entretien et réparation de véhicules automobiles ;
- gestion des déchets et épuration des eaux usées ;
- activités récréatives, culturelles et sportives ;
- activités de première transformation du bois (scierie).

Similairement, les différents habitats naturels d'intérêt communautaire présents en Région wallonne ont été groupés en huit catégories en fonction de leurs sensibilités aux différents vecteurs d'impacts. Ces sensibilités ont été spécifiées. Pour la plupart des 44 habitats Natura 2000 présents en Région wallonne, les données écologiques disponibles, fonction des connaissances scientifiques acquises parfois encore lacunaires, ont été récapitulées au sein d'un tableur. Chaque habitat est décrit en termes de spécificités, menaces de principe, activités susceptibles de produire ces menaces et recommandations de gestion. Parmi les habitats non décrits figurent certaines prairies et landes et les dunes intérieures.

Les diverses espèces animales et végétales protégées dans le cadre de la directive Habitats ont fait l'objet d'un travail similaire afin de compléter l'information. Toutes ont été décrites.

Enfin, l'analyse d'une étude néerlandaise a permis de cerner comment les données recueillies pourraient être exploitées et par quelles informations supplémentaires, notamment liées à la structure spatiale du réseau écologique, elles devraient être complétées pour conduire à l'évaluation de la gravité d'une atteinte à l'équilibre abiotique du site de l'habitat menacé par la demande d'activité.

Sur ces bases, une tentative de croisement des informations recueillies a été tentée, mais s'est heurtée à d'importantes difficultés méthodologiques, notamment :

- la disparité des activités au sein des divers regroupements envisagés ;
- l'importante diversité des tailles et des technologies susceptibles d'être mises en œuvre ;
- la caractérisation des sensibilités abiotiques des habitats indépendante du contexte local.

Ces variabilités dans les données de base induisent une incertitude trop importante quant aux impacts potentiels évalués et qui décrédibilise les résultats.

En l'absence de données précises d'une part sur la localisation relative de l'activité, sur sa nature et sur son intensité, et, d'autre part, sur les conditions abiotiques détaillées nécessaires au maintien de l'état de conservation des habitats potentiellement influencés par l'activité, les résultats obtenus doivent être considérés comme très subjectifs et peu opérationnels en l'état.

### **3.2 RÉSULTATS DE L'APPROCHE « ORGANIGRAMME »**

Cette approche a été initiée par :

- l'examen de la pertinence et de l'exhaustivité des données exigées dans les dossiers de demande ;
- la recherche de critères permettant de définir autour des sites concernés des périmètres de sécurité toxicologique pour les vecteurs air, eau de surface et eau souterraine.

Un premier organigramme d'aide à la décision, relatif au volet toxicologique, a été construit en tenant compte de ces résultats.

Un second organigramme a ensuite été élaboré, qui inclut l'ensemble des éléments d'analyse pertinents à la décision : impacts liés successivement au choix de la localisation du projet, à la phase de chantier puis à celle de fonctionnement et aux risques accidentels.

Une analyse de l'intérêt de cet organigramme face aux pratiques développées par la DNF a été menée. Il en ressort que, suite à la stricte répartition des compétences mais surtout à la difficulté et la non-pertinence scientifique de fixer des seuils d'impacts standardisés, l'organigramme ne peut, en l'état, apporter une aide effective aux fonctionnaires traitants.

### **3.3 RÉSULTATS DE L'APPROCHE « SENSIBILISATION »**

Les informations nécessaires à une sensibilisation correcte des acteurs concernés ont été listées et structurées dans une table des matières. Ces informations consistent en données scientifiques, en éléments d'informations relativement au réseau Natura 2000 et à sa mise en place en Région wallonne ainsi qu'en procédures administratives, en méthodologie de recherche des impacts potentiels du projet pour lequel le permis est sollicité, en liste de contacts utiles, ...

Une ébauche de plaquette intégrant ces divers éléments sous une forme didactique a été dressée. Ce résultat n'a pas encore fait l'objet d'une approbation par le CAT.

## **4. BILAN ET PERSPECTIVES**

L'établissement d'une grille croisée synthétique « activités/habitats » se heurte à de trop grandes difficultés méthodologiques pour être sérieusement envisageable. Il est apparu plus opérationnel de construire une méthodologie d'appréciation des impacts de projet qui intègre à la fois la nature, l'importance et la localisation de ce projet ainsi que toutes ses caractéristiques précisées dans le dossier de demande, et les spécificités du ou des sites d'intérêt communautaire proches, ou, à défaut, des mêmes types d'habitat en général.

La méthodologie de cette démarche a été explorée et transposée sous forme d'organigramme d'aide à la décision. A l'heure actuelle, il apparaît cependant difficile de l'intégrer dans la pratique administrative, principalement parce que la précision des informations relatives aux sites et à leurs sensibilités, qui permettraient de fixer des seuils d'incidence toxicologique, est encore trop faible.

Le traitement des dossiers de permis serait toutefois facilité si ces dossiers étaient fournis plus complets à l'administration. De là, l'idée de sensibiliser les demandeurs aux différents aspects à prendre en compte dans une évaluation appropriée des incidences de leurs projets. La publication d'une plaquette ou brochure doit donc être envisagée ; son élaboration a déjà été initiée.

Le travail mené pendant cette période de subvention devrait idéalement être poursuivi en intégrant les nouvelles connaissances relatives aux sites d'intérêt communautaire (caractérisation générale, caractérisation des sites désignés) ainsi que par la recherche de solutions opérationnelles à l'obstacle de la répartition des compétences au sein de l'administration, qui ne permet pas d'assurer une prise en compte réelle des aspects de conservation de la nature dès que les impacts portent au travers de vecteurs tels que l'air et l'eau.

## **VOLET IV : ETABLISSEMENT D'UN CADRE REFERENTIEL SPATIAL EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE**

### **1. RAPPEL DES OBJECTIFS**

Dès le départ de la convention en 2003, le travail a été orienté sur deux objectifs interactifs :

- une clarification des concepts liés au réseau écologique pour mieux cerner le cadre référentiel spatial en matière de développement de nature et, en particulier, pour identifier ce que l'on entend exactement par structure écologique régionale ;
- le développement d'une méthodologie permettant d'aboutir à un document cartographique représentant la structure écologique régionale, plus communément appelée structure écologique principale (SEP).

### **2. MÉTHODE DE TRAVAIL**

#### **2.1 ASPECTS CONCEPTUELS**

La méthode retenue est une approche consensuelle itérative sur base d'une production de notes commentées et de propositions originales des chercheurs croisées avec des discussions en groupe de travail (composé de chercheurs hors CPDT et d'acteurs dans le domaine de la conservation de la nature). Les notes sont établies sur base d'une analyse critique de la littérature scientifique belge et internationale.

#### **2.2 ASPECTS CARTOGRAPHIQUES**

La méthode cartographique retenue se base sur une approche écosystémique potentielle et théorique nécessitant des données cartographiques abiotiques à caractère relativement intemporel, prélevées de manière homogène sur l'ensemble du territoire et disponibles en support GIS. Cette approche novatrice est en rupture complète par rapport aux approches traditionnelles réalisées en Région wallonne à travers des assemblages cartographiques d'inventaires biotiques pratiqués à différentes époques. Elle comporte deux grandes étapes : la première consiste à prédire la répartition potentielle et théorique des habitats à partir de descripteurs pertinents et la seconde regroupe dans de grands ensembles les habitats à intérêt écologique similaire. Parallèlement à l'approche retenue, une autre approche originale a été mise en oeuvre par le CRNFB de la Région wallonne selon un processus de régression multiple sur base de sous-ensembles échantillonnés et modélisés. Elle se distingue de l'approche CPDT par une prédiction globale en une seule étape de la répartition des zones à intérêt écologique et de celles n'en ayant pas, en faisant l'abstraction de la répartition des habitats.

Les deux approches ont été testées afin de comparaison sur un territoire commun. Il s'agit des bassins hydrographiques de la Dyle et de la Gette. Le choix de ce territoire est basé sur deux raisons :

- 1°) pour des aspects techniques : disponibilités et accès à de nombreuses données cartographiques anciennes ou récentes sur l'ensemble du territoire (ou parties substantielles) à travers notamment une synergie avec le projet ECONET soutenu par la Politique Scientifique Belge et un partenariat avec l'Institut Géographique National (IGN) ;

- 2°) pour des aspects stratégiques en matière de conservation de la nature : le Nord du Sillon Sambre et Meuse ayant perdu depuis longtemps des surfaces importantes de grand intérêt biologique en raison de l'utilisation intensive de ce territoire et ce qui subsiste de ces surfaces bénéficiant rarement d'un statut de protection élevé, l'identification d'une structure écologique sur ce territoire est donc plus urgente et plus utile qu'ailleurs en Région wallonne.

### **3. PRINCIPAUX RÉSULTATS**

#### **3.1 ASPECTS CONCEPTUELS**

Sur base des discussions en groupe de travail et de l'analyse du concept du réseau écologique du projet ECONET, une note synthétique finale a été produite. Outre la mise en contexte du concept lui-même, des précisions sémantiques ont été apportées pour d'autres concepts en lien avec le concept comme ceux d'infrastructure et structure écologique, espèces et habitats cibles, parapluies et emblématiques ou de zones centrales, noyaux, de développement et de liaisons.

Il est important de bien comprendre que le réseau écologique intéresse essentiellement deux dimensions principales en interrelation:

- la dimension fonctionnelle (organisation dynamique) concernée par les différentes politiques sectorielles de gestion de l'espace ;
- la dimension spatiale (organisation structurelle) concernée plus particulièrement par les préoccupations de mise en oeuvre de zones de conservation et la politique de l'aménagement du territoire.

À ces dimensions correspondent différentes stratégies de développement du réseau écologique qu'il est aussi important de percevoir.

Pratiquement, c'est la cartographie écologique des habitats et des espèces qui constitue l'outil de base permettant de supporter le développement du réseau écologique. La structuration écologique passe par trois phases cartographiques :

- établissement de l'infrastructure écologique (l'existant) ;
- établissement de réseaux écologiques thématiques (les besoins) ;
- établissement de la structure écologique principale (les moyens).

#### **3.2 ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES ET TECHNIQUES**

Pour rappel, en Région wallonne, il n'existe aucune cartographie écologique globale et détaillée sur l'ensemble du territoire. Faute d'un tel outil, la définition d'une structure écologique principale pour le territoire wallon, qui doit compléter le réseau des Sites Natura 2000, est donc assez difficile à mettre en oeuvre. L'approche méthodologique développée par l'équipe de recherche vise non seulement à pallier ce manque de cartographie globale mais aussi à mieux utiliser les potentialités du territoire que la cartographie n'était pas en mesure de révéler.

Les résultats de l'approche écosystémique potentielle et théorique développée par l'équipe de recherche affectée à ce volet sont présentés selon les différentes étapes méthodologiques reprises ci-dessous :

- 1°) La collecte des données sources brutes de caractéristiques abiotiques et d'occupations du sol qui par combinaison sont informatives d'un habitat potentiel ou théorique.

- 2°) Les prétraitements, analyses et restructuration des données.
- 3°) La conversion des données sources en rasters.
- 4°) L'élaboration de scénarii pour la construction de la carte des phytotopes potentiels (= CaPP).
- 5°) La calibration par croisement avec les cartes de végétation (données historiques) et établissement définitif de la CaPP.
- 6°) L'élaboration de scénarii pour la construction de la carte des phytotopes théoriques (= CaPT) par croisement de la CaPP avec l'occupation du sol.
- 7°) La validation de la CaPT avec des données de terrain.
- 8°) L'établissement de l'infrastructure écologique principale ou carte des valeurs écologiques théoriques (= CaVET).
- 9°) La validation de la CaVET.
- 10°) L'établissement de la carte de la Structure Écologique Principale.

L'approche développée est ensuite comparée à celle, plus globale, développée par le CRNFB.

L'objectif ambitieux de pouvoir établir la structure écologique principale sur la Région wallonne n'a pu être tenu en raison de la confusion conceptuelle sur le terme structure. Selon la conception actuelle, une étude préalable sur les distributions observées et souhaitables des espèces cibles et parapluies était absolument nécessaire. Les moyens humains attachés à ce volet ne permettaient en aucun cas d'envisager une telle étude. L'objectif a donc été revu autour d'une infrastructure principale sur le territoire expérimental des bassins de la Dyle-Gette. Faute d'obtention des données de sols sur l'ensemble du territoire wallon, l'exercice n'a pas pu être reproduit dans d'autres éco-régions.

Les principaux enseignements tirés du travail effectué sur le territoire d'expérimentation, généralisables à l'ensemble du territoire :

- la nécessité d'effectuer des regroupements de classes des variables pour l'interprétation des phytotopes et les validations statistiques ;
- la bonne fiabilité générale de prédiction des phytotopes mais sans empêcher des différences de qualité de prédiction ;
- la difficulté d'améliorer la prédiction de certains phytotopes par l'absence de couverture généralisée d'éléments utiles à cette prédiction comme des facteurs d'artificialisation et la nature précise des peuplements forestiers ;
- l'intérêt d'utilisation de la carte de végétations de Belgique pour la calibration de la CapPP ;
- l'amélioration de prédiction sur les phytotopes théoriques apportée par l'impulsion des données vectorialisées de la nouvelle carte IGN au 1/10 000<sup>ème</sup> ;
- la nécessité malgré tout de vérifier sur le terrain les prédictions de phytotopes théoriques mais de manière ciblée en fonction des valeurs de prédictions calculées ;

- le bon choix de la taille retenue des rasters 25mX25m s'avérant un bon compromis pour la résolution cartographique et pour le traitement des données ; en fond de vallée et sur versants pentus, une taille plus petite permettrait néanmoins de mieux discriminer la succession transversale des phytotypes par rapport au cours d'eau, mais cela nécessiterait l'obtention d'un modèle numérique de terrain plus précis ;
- la lecture déroutante de la représentation graphique par pixels produisant des limites en « escaliers » et donc la nécessité, pour une vulgarisation des documents, à développer des représentations graphiques « lissantes » surtout aux plus petites échelles (en dessous du 1/25 000<sup>ème</sup>) ;
- la complémentarité des approches CPDT et CRNFB permettant une intercalibration et une meilleure interprétation mutuelle des enveloppes de l'infrastructure principale déterminées par chacune des méthodes.

#### **4. PERSPECTIVES**

L'étude a permis une utile clarification des concepts liés à la problématique du réseau écologique dans le contexte wallon sans nécessairement trancher sur les termes les plus adéquats. Elle insiste sur la nécessité de bien chaque fois mettre en contexte ces concepts pour éviter toute ambiguïté.

Cette clarification terminologique faite, il apparaît que la méthode écosystémique développée par la CPDT produit une succession d'outils efficaces très riches en informations pour établir la structure écologique principale de la Wallonie. Ces outils sont aussi utiles pour l'établissement de réseaux écologiques thématiques et pour prévoir l'évolution des écosystèmes en fonction de différentes pressions comme les changements climatiques par exemple. En fonction de l'expérience menée à la CPDT, l'équipe de recherche affectée au sous-thème "patrimoine naturel" propose, pour poursuivre à terme la réalisation d'une structure écologique principale fonctionnelle sur l'ensemble du territoire wallon, un programme de travail réaliste à mener hors cadre CPDT, réparti sur 5 années avec une équipe multidisciplinaire de 4 chercheurs en appui aux travaux actuels du CRNFB.